

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juillet 2018	N° 2018-377

Convocation du 29 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 6 juillet 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Michel VERNEJOUL
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Alain CAZABONNE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Monsieur Patrick PUJOL, Monsieur Michel POIGNONEC.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Jean François EGRON jusqu'à 10h35
Mme Virginie CALMELS à M. Daniel HICKEL à partir de 11h30 et jusqu'à 13h00
M. Didier CAZABONNE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir d 12h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir 12h55
M. Jean Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h40
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h50
Mme Andréa KISS à M. Jean Pierre TURON à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h40
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 6 juillet 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2018-377

**Agri Sud-Ouest Innovation - Subvention de fonctionnement et Cotisation annuelle - Année 2018 -
Décision - Autorisation -**

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation du pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation

Né à Toulouse en 2007 et soutenu par la Région Midi-Pyrénées, aux côtés d'autres collectivités, de l'Etat et des entreprises, le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest innovation est arrivé en Aquitaine en 2012. Présidé par Daniel Segonds, le Pôle a pour vocation de fédérer les acteurs du secteur agricole et agro-industriel des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, devenues les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

La nouvelle organisation territoriale s'est ainsi accompagnée d'un doublement du périmètre d'intervention de la structure : en Occitanie avec la fusion en septembre 2017 du Pôle Agri Sud Ouest innovation et du Pôle de compétitivité Qualiméditerranée et en Nouvelle-Aquitaine avec le déploiement vers les ex-régions Limousin et Poitou-Charentes.

La Nouvelle-Aquitaine est aujourd'hui la première région française et européenne pour la valeur de sa production agricole : 11 milliards d'euros (hors subventions) en 2013. Avec 85 000 exploitations agricoles, elle est également la première région de France et d'Europe en nombre total d'exploitations et pour la surface agricole utilisée : 4,2 millions d'hectares soit 50 % de la superficie du territoire régional.

Le secteur agricole et agro-industriel reste donc un pilier de l'économie régionale, premier employeur industriel en Nouvelle-Aquitaine (33 000 emplois et 4 000 entreprises), moteur du développement économique (6,4 Mds € de chiffre d'affaires) et de l'emploi durable en milieu rural.

Au-delà, la métropole bordelaise est également marquée par la présence d'industriels reconnus qui renforcent son attractivité et rayonnement (Baillardran, Toque Cuivrée, Jock, Maison Meneau, Cacolac, Sturia, Delidess, etc).

C'est pour cette raison que Bordeaux Métropole apporte son soutien au fonctionnement du pôle de compétitivité depuis 2012 dont l'action permet de renforcer les liens entre les entreprises et le secteur de la recherche. Cette action contribue ainsi au développement économique dans les domaines de l'agriculture et de l'agro-alimentaire et ce, conformément à l'axe 1 de la feuille de route de la Métropole : « s'engager pour la croissance des entreprises ».

1.1. Objectifs

La priorité du Pôle est d'accompagner les PME (Petites et moyennes entreprises) - ETI (Entreprises de taille intermédiaire) et d'augmenter leur valeur ajoutée en les aidant à répondre aux enjeux de demain.

Les objectifs assignés au Pôle sont déclinés en 9 agrochaînes d'excellence sur lesquelles le Pôle doit permettre aux territoires concernés de maintenir leur première place européenne, voire mondiale. Il s'agit du soja, de la fraise, de la vigne et du vin, des bovins, du maïs, des pommes, des ovins laitiers, du tournesol et du foie gras de canard.

Ces agrochaînes d'excellence sont articulées autour de 3 axes stratégiques prioritaires : valoriser l'ensemble des constituants des productions agricoles, améliorer l'efficacité des systèmes de production et optimiser les intrants (eau, fertilisants et produits de production des plantes, semence).

2. Bilan du programme d'actions 2017

Quelques chiffres clés :

- sur les 411 adhérents du Pôle, 37 sont domiciliés sur le territoire de la Métropole (dont 2 issus des collectivités territoriales, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole),

Evolution du nombre d'adhérents	2012	2014	2016	2017
A l'échelle de Bordeaux Métropole	22	29	34	37
A l'échelle du territoire régional	282	326	337	411

- Sur les 664 projets labellisés et agréés par le Pôle : 43 impactent le territoire de Bordeaux Métropole, 68 représentent le nombre total cumulé de partenaires métropolitains sur ces projets et le montant des subventions accordées aux partenaires sur la Métropole est de 6 897 667 € alors que le montant des subventions globales est quant à lui de 28 096 931 €.

Parmi ces différents projets, on peut citer à titre d'exemple :

- le projet C2IGNE visant à garantir la traçabilité et l'authenticité de produits agroalimentaires. C'est un projet FUI (Fonds unique interministériel) dans lequel sont impliquées deux entreprises de la Métropole (Lasea France et Amplitude Systèmes) ainsi qu'un laboratoire dépendant de l'ADERA (situé à Pessac) ;
- Le projet ADVANTAGE, où sont impliqués Bordeaux Sciences Agro et le laboratoire Santé agroécologie du vignoble (SAVE) à l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) (Villeneuve d'Ornon), pour le développement de méthodes afin de diminuer l'impact des maladies du bois de la vigne pour la filière viticole ;
- le projet ANR (Agence nationale de la recherche) « TACTIC » porté par le laboratoire MYCSA (Mycologie et sécurité des aliments) à l'INRA visant à contrôler la menace fongique dans les grandes cultures.

Il est à noter que plusieurs événements ont marqué l'année 2017 comme par exemple : le Carrefour de l'innovation agricole, avec le Crédit agricole d'Aquitaine qui s'est tenu en mai à Bordeaux lors du salon de l'agriculture ; en juillet, les rencontres d'affaires robotique et agriculture/agro-industrie avec le cluster Aquitaine robotics et Bordeaux sciences agro ou la découverte du Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne avec la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde.

3. Programme d'action 2018

Au cours de l'année 2018, le Pôle poursuivra son implication forte dans les grands projets territoriaux :

- TIGA (Territoire d'innovation grande ambition) Nouvelle-Aquitaine sur la réduction des produits phytosanitaires ;
- plateforme technique sur la robotique et le machinisme agricole ;
- projet DIVA pour accompagner la digitalisation du monde agricole et agroalimentaire.

Au-delà, des manifestations sont également programmées sur le territoire de Bordeaux Métropole dont :

- le carrefour de l'innovation agricole pendant le Salon de l'agriculture Nouvelle-Aquitaine : événement co-organisé par Agri Sud-Ouest innovation et le Crédit agricole Aquitaine. Le Pôle y accompagne entre 15 et 20 start-ups ayant un service/produit innovant pour l'agriculture. Ces start-ups y rencontrent, en mode speed-meeting (rencontres rapides) (de 10 à 15 minutes) des agriculteurs, coopératives, centres techniques.
- La mise en œuvre de conférences en format table ronde à l'occasion de Vinitech SIFEL le 21 novembre prochain. En 2014, le Pôle avait mis en avant le sujet de l'innovation collaborative en viticulture et arboriculture. En 2016, le thème retenu était celui du vin sans résidu de produits phytosanitaires.

Enfin, le Pôle a engagé une réflexion pour renforcer sa visibilité sur le territoire de Bordeaux Métropole au travers d'un nouveau site qui viendrait pérenniser la présence du Pôle sur Bordeaux et qui accompagnerait sa croissance. Bordeaux Métropole se propose d'accompagner le Pôle dans sa recherche foncière et ou immobilière.

Compte tenu de la participation de la Métropole au programme d'actions du Pôle agri Sud-Ouest innovation pour l'année 2018, il est proposé pour l'exercice en cours de reconduire le versement de la cotisation au Pôle pour un montant de 2 872,80 €.

4. Plan prévisionnel de financement

Bordeaux Métropole est membre de l'association depuis l'exercice 2012-2013 et participe au budget de fonctionnement, au travers d'une subvention annuelle de 30 000 € jusqu'en 2014 ramenée progressivement à 20 000 € pour l'exercice 2016 et 10 000 € en 2017 dans un souci de maîtrise générale des dépenses de fonctionnement.

Notre établissement public est sollicité cette année, par demande en date du 29 juillet 2017, pour un soutien financier de 30 000 €. Il est proposé de valider le montant de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2018 à 20 000 €. Il appartiendra à l'association de recalculer son budget sur ces bases ou de chercher de nouvelles recettes.

La participation de Bordeaux Métropole représente 0,92 % du budget global (annexe 1).

Principaux indicateurs financiers de l'association

	Budget 2018	Budget 2017	Réalisé 2016
Charges de personnel / budget global	32,44 %	50,80%	48,74%
% de participation de BM / budget global	0,92 %	0,59%	1,38%
% de participation des autres financeurs / budget global	55,62 %	41,76%	38,98%

5. Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

6. Obligations de l'organisme subventionné

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention dans les six mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 31 août 2019, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le budget définitif signé par le président de l'organisme ou toute personne habilitée (annexe 1 complétée des colonnes « réalisé »), ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité,
- un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions signé par le président de l'organisme ou toute personne habilitée comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds,
- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du Code de commerce,
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Enfin, l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou « d'entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 29 juillet 2017,

VU l'avis de la commission d'examen des subventions du 25 octobre 2017,

VU la délibération n°2018-108 du 23 mars 2018 relative aux cotisations/adhésions aux organismes pour l'année 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'action d'Agri Sud-Ouest innovation qui permet de renforcer les liens entre les entreprises et le secteur de la recherche contribue au développement économique dans les domaines de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € en faveur de l'association Agri Sud-Ouest innovation, pour la réalisation de son programme d'action 2018,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention ;

Article 3 : d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice 2018, chapitre 65, article 65748, fonction 61 ;

Article 4 : de reconduire et de confirmer l'adhésion de Bordeaux Métropole auprès du Pôle Agri-Sud-Ouest innovation pour l'exercice en cours pour un montant de 2 872,80 €

Article 5 : d'imputer le montant de 2 872,80 € relatif au versement de la cotisation au Pôle Agri Sud-Ouest innovation sur le budget principal de l'exercice 2018, chapitre 011, article 6281, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juillet 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 JUILLET 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 23 JUILLET 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Virginie CALMELS</p>
---	---

Annexe 1

Budget Prévisionnel

AGRI SUD-OUEST INNOVATION 3 rue Ariane - BP 72137 - 31521 Ramonville Saint-Agne		BUDGET PREVISIONNEL 2018		
	REEL	BUDGET		
	2016	2017	2018	
Subvention Etat - DRAAF	113 742	130 000	290 000	
Subvention Etat - DIRECCTE	0		63 383	
Subvention Région - Occitanie	81 879	100 000	250 000	
Subvention Région - Aquitaine	75 959	250 000	250 000	
Subvention CU Toulouse Métropole	30 000	30 000	30 000	
Subvention CU Montpellier Métropole	0	0	30 000	
Subvention CU Poitiers Métropole	0	30 000	30 000	
Subvention CU Bordeaux Métropole	20 000	30 000	30 000	
Subvention CD du Tarn	18 000	0	20 000	
Subvention CA Grand Rodez	7 000	7 000	7 000	
Subvention CA Grand Montauban	8 000	8 000	8 000	
Subvention CA Grand Tarbes	8 000	8 000	8 000	
Subvention CA Perpignan	0		5 000	
Subvention CA Grand Narbonne	0		5 000	
Subvention EPCI	0	40 000	40 000	
Subvention Sicoval	100 000	100 000	100 000	
Subventions actions (FNADT, PPTTE, actions collectives...)	91 532	169 281	129 281	
Total Subventions Publiques	554 111	902 281	1 235 664	
Cotisations Premium	44 617	75 000	100 607	
Cotisations adhérents	490 922	550 000	624 022	
Contributions des bénévoles	100 205	120 000	170 000	
Produits financiers	2 824	5 000	3 000	
Autres produits	10 823	10 944	12 000	
Prestations de services	17 209	20 000	30 000	
Reprise de provisions	10 000	0	0	
Total ressources propres et privés	676 600	780 944	939 629	
TOTAL RECETTES	1 230 711	1 683 225	2 175 293	
Etudes et prestations	113 001	185 500	224 414	
Fournitures administratives	6 026	10 000	15 280	
Electricité	3 000	4 000	4 700	
Carburant	7 796	11 000	11 000	
Fournitures d'ent. et Pt équipement	2 890	6 000	7 200	
Total Achats	132 713	216 500	262 574	
Locations Immobilières	33 549	35 561	44 599	
Location voiture courte durée	0	1 000	1 000	
Location voiture longue durée	23 393	39 451	41 899	
Location matériels de bureau	2 480	9 128	9 128	
Charges locatives	7 110	9 100	15 100	
Entretien et maintenance	41 009	61 000	62 000	
Assurances	5 325	8 074	9 604	
Documentations	1 278	2 500	4 500	
Total Services extérieurs	114 144	165 814	187 830	
Intérimaire - apprenti	0	9 000	9 000	
Stagiaires - Tremplin jeunes chercheurs	6 750	9 000	12 600	
Honoraires	31 257	54 050	73 150	
Publicité, catalogues, imprimés...	39 884	88 900	121 794	
Transports divers (dont AG)	1 093	6 000	6 000	
Déplacements, missions, réceptions	89 019	104 000	128 500	
Postes et télécommunications	19 388	36 000	39 660	
Services bancaires et assimilés	1 233	1 500	1 644	
Cotisations diverses	16 254	15 300	15 800	
Total Autres services extérieurs	204 877	323 150	408 148	
Taxe d'apprentissage	2 646	3 437	4 615	
Taxe de formation continue	2 165	2 780	3 734	
Taxe sur les salaires	9 902	24 968	24 968	
Contribution foncière des entreprises	4 706	6 000	6 000	
Taxe foncière	1 962	5 000	5 000	
Total taxes	21 381	42 184	44 316	
Salaires et Rémunérations	406 501	535 681	709 051	
Urssaf	109 687	154 172	230 416	
Retraite	54 171		0	
Prévoyance	11 284	91 216	91 216	
Mutuelle	12 393	21 702	21 702	
Pôle emploi	16 747	23 165	23 165	
Titres restaurant	13 268	11 351	11 351	
Médecine du travail, pharmacie	153	1 000	1 000	
Autres charges de personnel dont gratifications stagiaires	0		0	
Autres charges de personnel	1 600		0	
Ch soc sur prov pour congés à payer	1 460	2 903	2 903	
Ch soc sur rémunérations à payer	5 256	13 958	13 958	
Charges et cotisations sociales	226 019	319 467	395 711	
Total charges de personnel	632 520	855 148	1 104 762	
Charges diverses de gestion courante	1	0	0	
Valorisation des contributions bénévoles	100 206	120 000	170 000	
Total Charges de gestion courante dont valorisation des bénévoles	100 207	120 000	170 000	
Total Charges financières	2	0	0	
Total Charges exceptionnelles sur op. de gestion	195	0	0	
Dotations aux amortissements incorporels et corporels	5 968	7 680	8 000	
Dotations aux provisions	9 970	0	0	
Total Dotations aux amortissements et provisions	15 938	7 680	8 000	
TOTAL CHARGES	1 221 976	1 730 476	2 185 630	
RESULTAT COMPTABLE AVANT IS et CICE	8 735	-47 251	-10 337	



Ramonville, 27/07/2017
 Bâtiment Napa Centre A - 3 rue Ariane
 BP 72137 - 31521 Ramonville Saint-Agne Cedex
 Tél. 05 61 32 13 60 - Fax 05 61 53 81 79
 Mail : contact@agrisudouest.com
 Site web : www.agrisudouest.com
 Association loi 1901 - NAF 9492 Z - N° SIREN 491 184 687
 TVA Intracommunautaire : FR 35 499 184 087

Annexe 2

Compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif:

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :